



ASSOCIATION DE LA
FILIÈRE BIOLOGIQUE
EN RÉGION CENTRE-
VAL DE LOIRE



Rapport de gestion année 2023

La clôture comptable de l'exercice du 1 janvier au 31 décembre 2023 a été établie par la société d'expertise comptable Fiteco et contrôlée par Messieurs Peixoto et Rimmer, du cabinet Arche, commissaire aux comptes.

SITUATION GENERALE

Le total des produits de l'année 2023 s'élève à 1 171 915 €, en recul de 5,6 % par rapport à 2022

Le total des charges de l'année 2023 atteint 1 175 168 € en recul de 5,3% par rapport à 2022

Le résultat de l'exercice est donc négatif de 3253 €

Au 31 décembre 2023 Les fonds propres sont de 381 785 €, correspondant à 2,7 mois de fonctionnement de l'association, les disponibilités s'élèvent à 153 030 €, ces niveaux sont identiques à ceux du 31 12 2022.

NATURE ET EVOLUTION DES PRODUITS

L'année 2023 se révèle contrastée avec une baisse importante des subventions qui n'est que partiellement compensée par une hausse des produits liés aux prestations et aux formations réalisées auprès des producteurs du réseau et des collectivités. Notons que plusieurs projets nouveaux ont été retenus par nos financeurs au cours de l'année, ils ont démarré en fin d'année 2023 et permettront de voir le montant de subventions repartir à la hausse en 2024.

Nature des produits	Montant	Evolution 2022/2023
Subventions d'exploitation	736 572 €	- 12,5 %
Formations et prestations	343 611 €	+ 31 %
Cotisations des adhérents :	78 037 €	+ 1 %
Ventes des marchandises :	4 988 €	+ 49 %
Produits exceptionnels	7 960 €	- 81%
Transferts de charges	445 €	NS
Produits financiers	187 €	NS
Produits divers gestion courante	114 €	NS

Les principales évolutions à retenir concernant les subventions d'exploitation :

- Une baisse importante des financements en provenance du Conseil Régional (-90 K €) due à la non reconduction d'appels à projet auxquels Bio Centre émargeait les années précédents (AAP biodiversité et Conversion) ainsi qu'une non reconduction du soutien complémentaire accordé par la Région en 2022 dans le cadre de la subvention d'animation
- La sous réalisation des conventions portant sur la participation à l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (DRAAF) et la coordination régionale des actions sur l'eau (Agence de l'Eau Loire Bretagne) : - 21 K €
- La fin de projets en fonctionnement lors des années précédentes : Plantons des haies (DRAAF) et Sucbiopti : -18 K €
- La mise en place de plusieurs nouveaux projets sur différents sujets : Elevage, carbone, structuration des filières Bio, transmission des fermes financements (DRAAF, ADEME, AELB) : +21 K €.

Les principales évolutions à retenir concernant les autres produits d'exploitation (formations et prestations) :

- L'augmentation des prestations auprès des collectivités : +72 K €
- L'augmentation des formations : + 8 K €
- L'intégration dans les produits Bio Centre des formations réalisées par les GAB : + 21 K €. NB : Ces ressources faisaient précédemment partie des produits des GAB, l'évolution réglementaire exigeant désormais la certification qualité (Qualiopi) pour la mise en œuvre des formations, Bio Centre étant la seule structure pourvue de cette certification, elle porte désormais les formations mises en œuvre par les GAB. Cette ressource est compensée en charge par des reversements faits par Bio Centre aux GAB concernant les formations réalisées.

L'activité de prestations/formation poursuit son développement avec la structuration et la diversification de l'offre de service de Bio Centre qui lui permet d'augmenter son activité dans ce domaine.

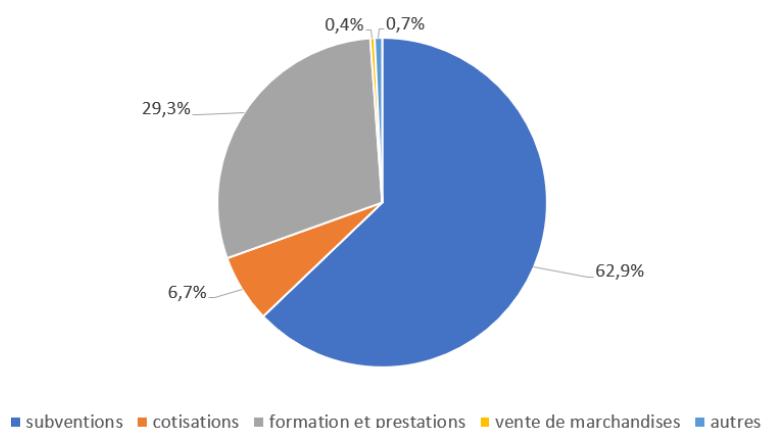
La baisse des participations diverses : - 19 K € Les principales évolutions à retenir concernant les cotisations :

- Une légère progression des cotisations producteurs : + 3,5 K €
- Une baisse des cotisations aval : -2,5 k €

Evolution des produits exceptionnels :

- Une baisse de 35 K € : montant très élevé en 2022 dû à une reprise sur provision de dette désormais prescrite

répartition des ressources Bio Centre 2023



Les produits hors subventions publiques représentent 36,4% des ressources de l'association

NATURE ET EVOLUTION DES CHARGES

Les charges de personnels atteignent 803 695 € en progression de 2,7 % par rapport à 2022

Provision sur salaire concernant une indemnité de rupture conventionnelle intervenant en 2024 : + 25 K €

Augmentation des charges sociales et de la formation salariés : +12 K €

Salaires bruts : - 20 K € : un congé parental en 2023 et une indemnité de rupture conventionnelle en 2022

La masse salariale représente 68,9 % des charges de l'association

Une prime sur le partage de la valeur au bénéfice des salariés a été provisionnée sur l'exercice 2023 pour un versement début 2024 à hauteur de 11268 €

Les charges d'exploitation s'élèvent à 317 706 € en baisse de 12,8% par rapport à 2022

Prestations communication : baisse de 31 K € due à la ré internalisation de certaines prestations avec l'intégration d'une responsable de communication au sein de l'équipe au début de l'année 2023 et la non reconduction du recours à titre expérimental à un cabinet de communication pour la promotion de la campagne manger bio et local en 2022.

Matériel d'expérimentation : - 10 K € fortes dépenses sur ce poste en 2022 liées au lancement d'un projet en expérimentation maraîchage.

Frais de déplacement de personnel : - 15 K €

Réception – 5K € liés aux frais exceptionnels engendrés par l'organisation de l'AG nationale FNAB en Région CVL en 2022

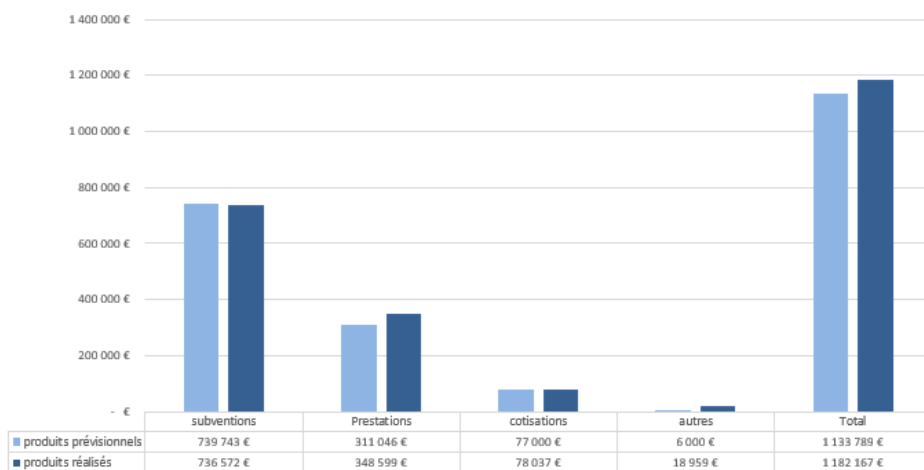
COMPARATIF PREVISIONNEL ET REALISE 2023

In fine, le budget réalisé 2023 est légèrement supérieur (+4%) au prévisionnel présenté lors de l'Assemblée Générale de l'année dernière.

Ce delta est essentiellement dû en produit à une meilleure réalisation des produits d'exploitation (prestations). En charge, ce sont les charges salariales et les autres charges qui alimentent la hausse du réalisé.

Réalisé | prévisionnel 2023

PRODUITS



Réalisé | prévisionnel 2023

CHARGES

